



Pantin, le 27 novembre 2006

Aux DSC / DSN de la Branche

COMPTE-RENDU DE LA MIXTE PARITAIRE DES CHAINES DE CAFETERIAS DU 23 NOVEMBRE 2006

Lieu Salle du FAFIH/ SNRPO

Présents : - Mme Karine ROBAK, représentante du Ministère du Travail.
- CFTC /CGC/ FO
- CFDT : délégation Johanny RAMOS, Secrétaire National, Responsable du
Pôle H.T.R, Serge NARDELLI, Jean-Paul MARQUES (Elior), Claude
STROHL (Flunch)
- SNRPO

Absent : - CGT (non excusé)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation P.V. réunion précédente.
- Négociation sur les salaires.
- Questions diverses.

La Représentante du Ministère nous a invité à nous prononcer sur le P.V. de la dernière mixte sur des observations ou remarques pour approbation du P.V.

CFDT : La CFDT a fait remarquer que le P.V. était très succinct sur son contenu. Hormis, les propositions faites en fin de séance. Il ne reflétait pas les débats, plus particulièrement la problématique du rappel historique de la Branche et les problèmes pour négocier dans cette Branche mis en avant par la CFDT.

La CFDT a demandé à ce que dans l'avenir, le P.V. reflète bien les interventions et les débats.

Le Ministère en a pris note.

Salaires :

La CFDT a demandé une modification du calendrier de négociation sur les salaires pour ne pas se retrouver comme auparavant décalé dans le temps après l'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet et avoir une grille de salaires en dessous du SMIC à chaque fois.

La CFDT a proposé au SNRPO de se rencontrer juste avant juillet de chaque année pour avoir une première idée sur la valorisation du SMIC (taux inflation des prix, salaire moyen ouvrier) et d'entamer les négociations sur un accord unique et non global (ex : restauration rapide) sur les salaires juste après juillet de chaque année.

FO : Proposition également de modifier le calendrier pour septembre

CGC/CFTC : pas d'objection, d'accord aussi sur le principe

SNRPO : La chambre patronale n'est pas favorable pour une modification du calendrier pour l'instant prétextant une charge de travail et la période d'été qui n'est pas propice aux négociations.

Pourtant d'autres branches le font et notamment la restauration rapide et la restauration collective !

La Représentante du Ministère nous a invité à un tour de table pour les propositions salariales :

- Les annexes sur les CQP n'ayant pas été signées ni paraphées, l'extension ne peut se faire.

On ne peut pas non plus se précipiter car il faut respecter les délais (information 15 jours auprès des partenaires sociaux). Pour le 28 novembre, date de la prochaine Commission d'extension, c'est trop court.

- Le SNRPO et le Ministère voient ce qu'ils peuvent faire pour accélérer la procédure.
- **La CFDT demande à ce que le SNRPO fasse des propositions sur les salaires.**
- Le SNRPO évoque un contexte difficile, une vision assez floue de l'avenir (élections présidentielles), peut-être de nouvelles contraintes à venir, exprimant les inconnues et interrogations.
- **La CFDT a réagit fortement sur ce discours patronal en expliquant que c'était la seule Branche Professionnelle qui mettait en avant un tel argumentaire en se référant aux élections présidentielles, mais que la chambre patronale ne pouvait oublier les aides de l'état que les employeurs des Cafétérias touchent pour avoir une grille de salaire en dessous du Smic.**

Propositions de la Grille de salaire de la Branche :

		SNRPO	CFE-CGC	CFDT	FO (1)	FO (2)
N1 E1		8,27		8,27	8,27	8,27
N1 E2		8,31		8,52	8,40	8,48
N1 E3		8,35		8,76	8,45	8,53
N2 E1		8,47		9,11	8,58	8,66
N2 E2		8,61		9,48	8,73	8,81
N2 E3		8,80		9,95	8,93	9,01
N3 E1		9,36	9,60	10,44	9,49	9,57
N3 E2		9,83	10,00	10,96	9,97	10,05
N3 E3		10,30	11,00	11,50	10,45	10,53
N4 E1		13,57	PMSS	12,07	13,77	PMSS
N4 E2		PASS	PASSx1, 10	PMSS	PASS	PASS+1,1%
N4 E3		PASS x 1,1%	PASSx1, 20	PMSS+10 %	PASSx1, 1%	PASS+1,2%

PASS = plafond annuel de la sécurité sociale.

PMSS = plafond mensuel de la sécurité sociale.

La CFDT a rappelé que la proposition du SNRPO sur les écarts correspond à + 0, 48% pour les premiers échelons, sachant que l'augmentation des prix est de 2% sur les 12 derniers mois, que notre proposition correspond pour les premiers niveaux à 3% pour les employés et 4% pour les salariés qualifiés, sachant que ces salariés ont fait un effort depuis ces trois dernières années avec l'harmonisation du Smic et ont perdu du pouvoir d'achat.

Le SNRPO ne veut pas s'engager plus loin tant que les aides publiques au 1^{er} janvier 2007 ne sont pas garanties.

La CFDT a rappelé qu'à ce jour sur le budget de l'état il n'y avait pas de remise en cause et que les aides seraient reconduites. La CFDT a rappelé aussi que depuis 2004 les aides touchées par les entreprises du SNRPO ne sont toujours pas distribuées même partiellement aux collaborateurs.

La CFTC a proposé également une évolution de 3%.

La CFDT a demandé l'application de la Grille à la signature pour les adhérents du SNRPO et une clause pour extension pour les entreprises en dehors du champ d'application (- de 3).

Le SNRPO semblait ouvert à notre proposition ainsi qu'à un accord seulement salaire.

FO a proposé deux évolutions : une avant la clause de revoyure et l'autre après la revoyure.

CGC a fait remarquer qu'avec une progression de 2% les niveaux se retrouveront encore en dessous du Smic dès juillet 2007.

11h30 : pause

11h 50 : reprise.

Le Ministère demande s'il y a d'autres questions ?

La CFDT demande, si possible, pour les prochains rapports de Branche d'avoir une ventilation par niveaux et échelons comme sur la grille et non pas par catégorie de salariés pour avoir une meilleure lecture de l'évolution du salaire moyen dans la Branche et d'avoir aussi une vision sur les perspectives économiques et sociales.

Le SNRPO nous a répondu avoir de grosses difficultés pour recenser toutes les entreprises de la Branche et surtout pour les prochains, voir peut-être en 2008. D'autre part, le SNRPO nous indique que le rapport de Branche 2004 nous l'aurons dans 15 jours et celui 2005 dans 1 mois et demi.

La Représentante du Ministère nous propose de reprendre nos travaux après le déjeuner et de faire un point sur la Prévoyance.

12H30 pause déjeuner

14H 00 reprise

Le SNRPO nous fait part d'un Accord récemment signé le 17 novembre 2006 entre le SNRPO, l'UNEDIC et l'ASSEDIC. Les partenaires sociaux seront destinataires de cet Accord sur l'insertion des jeunes, des publics en difficultés et des personnes handicapées (prochainement).

Un débat s'est engagé, à suivre.

La CFDT a rappelé les priorités des thèmes à négocier.

- **Prévoyance de branche avec création d'un fond d'action sociale de branche.**
- **Gestion prévisionnelle de l'Emploi sur son volet offensif pour éviter les licenciements économiques en cas de restructuration d'Entreprise.**
- **Droit sur le paritarisme.**

Pour FO réduire le délai de carence pour les compléments de salaire, pour la maladie + 1 jour de Congé d'ancienneté à partir de 5 ans d'ancienneté + mise en place des chèques transport.

Le SNRPO répond qu'il était favorable à négocier très prochainement sur la prévoyance en faisant un état des lieux des entreprises dans un premier temps pour avoir les garanties qui pourraient être mise en préalable et établir un cahier des charges. Sur le reste, le SNRPO dit non à FO pour le cheque transport mais n'est pas hostile au reste. Pour l'instant il y a d'autres priorités.

Le Ministère nous a invité à faire des propositions pour savoir ce que l'on mettait dans la prévoyance.

Un socle commun de toutes les Organisations Syndicales sur :

INVALIDITE - INCAPACITE - RENTE - DECES

Entre autre, la CFDT a préconisé d'inclure un Fond d'action Social.

**CGC a intégré l'Epargne salariale
CFTC a intégré la retraite.**

Le SNRPO est intervenu en soulignant que plus les Organisations Syndicales balayeraient large (épargne salariale/retraite) plus difficiles et plus longues seront les négociations.

La CFDT a préconisé la mise en place d'une Commission « ad hoc » pour une première approche.

La Représentante du Ministère de mettre en préalable suite au constat du plus petit au plus grand dénominateur commun.

Pour la CFDT le maximum de risques recensés doit être pris en compte.

La Représentante du Ministère nous a demandé les thèmes à mettre pour la Prochaine Mixte du 19 décembre 2006.

La CFDT a fait une intervention en faisant la remarque qu'elle voulait avoir connaissance et aussi de la lisibilité des Mandats des Représentants de la chambre patronale pour venir à négocier et à signer des Accords. La CFDT a rappelé qu'à chaque fois les représentants présents du SNRPO avaient une latitude limitée dans leurs prises de décisions ce qui freinait les prises de décisions pour conclure rapidement des Accords.

Le SNRPO nous a indiqué que suivant les accords, il pouvait avoir une signature en séance et notamment sur les salaires.

Points sur la prochaine réunion :

- Salaires / Accord SNRPO, UNEDIC, ASSEDIC**
- Prévoyance sur la Réunion du 23 janvier 2007.**

FIN DE LA MIXTE A 16 HEURES

**Serge NARDELLI
Chargé du Suivi de la Branche**